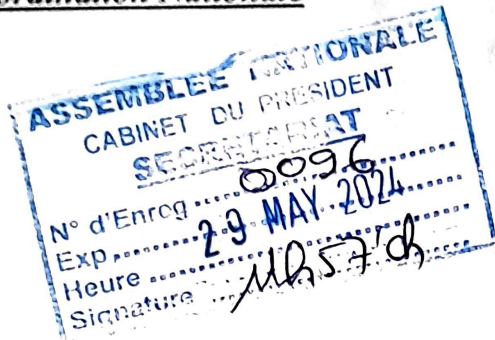




Coordination Nationale



AIR

Kinshasa, le 29 MAI 2024

N/R: 05.9./CN/MDV/2024

Transmis Copie pour Information à :

- Monsieur le Secrétaire Général à l'Assemblée Nationale ;  
à Kinshasa/Lingwala

Objet : Contrôle citoyen de la gouvernance budgétaire de l'Assemblée Nationale, exercices 2021-2023  
*Transmission du Rapport*

A l'Honorable Président de l'Assemblée Nationale  
à Kinshasa/Lingwala

**Honorable Président,**

Nous avons l'honneur de vous transmettre en annexe de la présente notre rapport final sur le contrôle citoyen que nous avons effectué sur la gouvernance budgétaire des deux chambres du Parlement.

En effet, le CREFDL est une association sans but lucratif dont l'une des missions consiste à sensibiliser les autorités politico-administratives et la population sur les mécanismes de gestion des finances publiques. Des actions de plaidoyer sont initiées pour améliorer la gouvernance des fonds publics.

C'est dans ce cadre que nous avons effectué le contrôle citoyen de l'exécution du budget alloué à la chambre basse du parlement, exercices 2021-2023. Ce travail a été effectué conformément aux articles 24 de la Constitution, 158, 163-164 du Décret n° 22/37 du 29 octobre 2022 portant gouvernance budgétaire.

Le rapport que nous vous transmettons présente des constats et recommandations en vue d'améliorer la gouvernance financière de votre institution. Tout en vous félicitant pour votre élection à la tête de l'Assemblée Nationale, le CREFDL vous recommande les actions suivantes pour tourner la page des faits décriés dans notre rapport :

1. Promouvoir le respect du circuit de la dépense publique, des règles légales en matière de comptabilité publique et de passation des marchés publics ;
2. Le maintien des effectifs du personnel politique affecté aux cabinets du bureau à hauteur de 157 conformément aux articles 235, 236 et 238 du Règlement Intérieur de l'Assemblée

Contacts: (+243) 979 460 265; (+243) 973 759 162

e-mail : [crefdl.asbl@gmail.com](mailto:crefdl.asbl@gmail.com)

<http://crefdl-asbl.org>

M

Nationale au lieu de 2 756 alignés dans la Loi de finances et payé abusivement par le trésor public.

3. La transparence des lignes budgétaires « *fonds spécial d'intervention* » et « *autre personnel* », inscrites dans la section Assemblée Nationale ;
4. Mener des investigations pour localiser les nouveaux bureaux des commissions parlementaires et le dispensaire du Parlement dont les fonds d'acquisition ont été décaissés par le trésor public entre 2021 et 2023.
5. Solliciter l'audit de la Cour des Comptes pour clarifier l'utilisation d'environ **90 millions de dollars** sortis du trésor public pour l'achat des véhicules en 2022.

Par ailleurs, les experts du CREFDL vous invitent à mettre fin aux mauvaises pratiques parlementaires. Il s'agit, notamment de l'abandon de recours à des lignes budgétaires obscures, dont :

1. « Les **Réserves parlementaires** », qui constituent une pratique de corruption à grande échelle des élus du peuple;
2. Les **fonds de gestion politiques**, amputés de l'enveloppement des frais de fonctionnement du secrétariat général et financent des activités de la coalition au pouvoir ;
3. La résiliation du contrat de service signé entre l'Assemblée Nationale et l'ONG **Lidya Decor Malika**, qui assure illégalement le nettoyage de l'intérieur et extérieur du bâtiment de l'Assemblée Nationale en lieu et place de ceux affectés pas les Infrastructures et travaux publics.

Veillez agréer, **Honorable**

**Président**, l'expression de notre haute considération.

Valery MADIANGA

